



ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2013-08

**RATTACHEMENT DE L'INSPECTION DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU
MUSEE A L'IGAC**

Le conseil d'administration,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, et notamment son article 5-1,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 28 février 2013

Le Conseil d'administration adopte la délibération suivante :

Article unique

L'inspection de santé et sécurité au travail du musée national Picasso - Paris est rattaché au service de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le 28 février 2013


Le président,
Anne BALDASSARI
Conservateur général du patrimoine

